

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE D'AMEN BANK

International Finance Corporation (IFC), agissant de concert avec ses fonds affiliés IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P. et Africa Capitalization Fund, Ltd., a déclaré avoir franchi à la hausse, le 13 Juin 2013, le seuil de 5% du capital d'Amen Bank suite à la souscription à l'augmentation du capital à raison de 2 444 000 actions, représentant 9,998% du capital.

Avant le franchissement de seuil, International Finance Corporation (IFC) et ses deux fonds affiliés n'avaient aucune participation dans le capital d'Amen Bank.

Le déclarant a précisé :

- qu'il n'envisage pas de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote ni la cession des actions et droits de vote lui appartenant;
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par Global Lawyers North Africa le 18 Juin 2013.